



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DE LA CÉRAMIQUE, SPÉCIALITÉ « CÉRAMIQUE »

SESSION 2019

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission.....	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité.....	3
2) Les épreuves d'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	4
II. Le déroulement de ce concours externe.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité	5
1) L'épreuve écrite	5
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art	5
3) L'épreuve orale de techniques du métier	5
C) Les épreuves d'admission.....	6
1) L'épreuve pratique	6
2) L'épreuve de dessin	6
III. Les statistiques.....	7

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1° une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 cité ci-dessus, « la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en « l'exécution d'une des étapes de production d'un objet céramique, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription (dix heures) ».

Pour la session 2019, les étapes de production ouvertes sont les suivantes :

- enfournement et cuisson,

- garnissage-découpage,

- polissage-ajustage,

- gravure,

- décalquage offset.

L'épreuve de dessin consiste en « la réalisation d'un dessin à main levée d'après modèle (quatre heures) ».

La phase d'admission dure 14 heures au total.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Caroline THOMAS, conservatrice du patrimoine, responsable des collections d'Égypte gréco-romaine, département des antiquités égyptiennes, musée du Louvre.

Membres de ce jury :

- Madame Chantal BANNELIER, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cheffe du service de la fabrication, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- Monsieur Bertrand NOVI, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la céramique, spécialité « céramique », graveur en taille douce, service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- Monsieur Romain ROUE, technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », enfourneur encastreur, service de la fabrication, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

Examineurs qualifiés, adjoints au jury :

- pour la conception du sujet et la correction de l'épreuve pratique relative à l'étape de production « décalquage offset » (catégorie « décoration ») : Madame Isabelle MAJ, technicienne d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », atelier impression d'art, service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- pour la correction de l'épreuve pratique relative à l'étape de production « gravure » (catégorie « décoration ») : Madame Camille BÉ-DREUX, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cheffe de l'atelier impression d'art, service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- pour la conception du sujet et la correction de l'épreuve pratique relative à l'étape de production « polissage-ajustage » (catégorie « façonnage ») : Madame Véronique KRONBERGER, technicienne d'art de classe supérieure, métiers de la céramique, spécialité « céramique », service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 11 janvier au 14 février 2019
Date de l'épreuve écrite	Le 7 mai 2019
Dates des épreuves orales	Du 13 au 16 mai 2019
Date de la réunion d'admissibilité	Le 16 mai 2019
Dates des épreuves d'admission	Les 18 et 19 juin 2019
Date de la réunion d'admission	Le 20 juin 2019

B) Les épreuves d'admissibilité

1) L'épreuve écrite

L'épreuve consistait à décrire les étapes de façonnage et de décoration du confiturier du Service égyptien en vue d'une réédition par la Manufacture de Sèvres. Il était donc attendu des candidats une note technique élaborée, présentant les différentes étapes de réalisation dans l'ordre et en détail.

Une rapide contextualisation de la production du service égyptien était la bienvenue, mais certaines copies ont frôlé le hors-sujet en développant trop longuement l'histoire de cette période marquée par le retour d'Égypte. Quant aux étapes de production, il fallait être en mesure de toutes les mentionner, de fournir les éléments techniques incontournables en employant le vocabulaire adéquat, et de développer les principales méthodes. Les termes de « tournage, découpage-garnissage, émaillage, gravure, polissage du bleu, dorure » étaient par exemple attendus et un développement technique de ces étapes était souhaité, de sorte qu'au moins l'une des cinq techniques (épreuves pratiques du concours) soit décrite en détail.

Certains candidats ont très bien compris la demande, en fournissant une note équilibrée, qui mentionnait chaque étape de réalisation tout en élaborant une présentation plus détaillée de certains aspects techniques. Il n'était pas nécessaire de réaliser des dessins ou croquis, mais leur présence n'était pas sanctionnée. Les copies bien structurées avec introduction, développement construit et conclusion, ainsi qu'expression et orthographe soignées, ont été appréciées.

Cette épreuve permet de vérifier les connaissances techniques des candidats, tout en leur fournissant l'occasion de faire preuve de clarté et d'équilibre dans la construction de leur propos.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Les sujets présentaient trois photographies d'œuvres en céramique appartenant aux XVIIIème, XIXème et XX-XXIème siècles. Il était demandé aux candidats de les classer dans l'ordre chronologique, d'argumenter leur sélection en détaillant les critères stylistiques et techniques retenus, puis de choisir l'une des trois œuvres pour en faire une présentation historique et technique plus élaborée.

Le jury a été surpris par le nombre de candidats ne respectant pas la consigne donnée : certains démarraient brutalement leur présentation par le développement technique d'une des trois œuvres, ou omettaient de les classer dans l'ordre chronologique. Le respect du sujet et de la consigne reste indispensable et constitue un critère de réussite de l'épreuve en tant que tel.

Certains candidats ont fourni des développements précis sur le style et l'ornementation des objets, en les mettant en perspective avec des œuvres qu'ils connaissaient par ailleurs, ce qui a été apprécié. Malheureusement, un certain nombre a eu tendance à confondre cette épreuve d'histoire de l'art avec un exposé des techniques de réalisation des objets. Le jury attendait que le candidat saisisse l'occasion de présenter ses connaissances sur l'histoire de la porcelaine française et les principaux courants stylistiques, et fournisse une prestation maîtrisée en histoire de l'art.

Le respect parfois très fluctuant du temps de parole constitue un autre point à souligner.

Le moment d'échanges avec le jury a souvent donné lieu à des conversations intéressantes, permettant aux candidats un peu démunis par leur sujet de développer d'autres points, et à ceux dont la présentation était déjà complète d'aborder des thèmes complémentaires et de préciser certains détails. La plupart des candidats ont su être réactifs et rebondir sur les questions du jury, certains restant cependant trop laconiques. Face à l'angoisse souvent générée par un oral, les prestations des candidats posés, organisés et dynamiques ont été particulièrement remarquables.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Cette épreuve consistait en différentes questions permettant aux candidats de démontrer leurs connaissances techniques et leur capacité à élargir le champ envisagé par l'évocation de techniques complémentaires.

Les sujets portaient sur les principaux thèmes à maîtriser lors de l'apprentissage des étapes de réalisation d'une céramique, de l'élaboration des pâtes à la question des différents types de cuisson, en passant par les techniques de façonnage, d'émaillage ou de pose de décor.

Les prestations fournies étaient de qualité très variable. Certains candidats ont pêché par leur manque de connaissances assorti d'une difficulté à rebondir en complétant leur présentation lors de la phase d'échanges. D'autres, en revanche, se sont montrés très complets dans leur exposé, détaillé et structuré, et ont su profiter de la phase de questions pour élargir les thématiques abordées avec efficacité. Là encore, et malgré la difficulté de l'exercice, respect du temps de parole, réactivité et un minimum d'assurance étaient attendus et appréciés.

C) Les épreuves d'admission

1) L'épreuve pratique

Les candidats avaient la possibilité et la liberté de commencer leur épreuve par l'exercice qu'ils souhaitaient, tout en respectant le temps imparti et le travail demandé.

Découpage-garnissage :

Le sujet proposait plusieurs phases de travail où la dextérité et la méticulosité étaient de rigueur. Le respect dans la retouche et le découpage d'ouvrages coulés et sculptés indiquait la maîtrise des candidats. Le rendu a été satisfaisant dans l'ensemble.

Enfournement-cuisson :

Il était proposé au candidat plusieurs actions dans la réalisation de deux enfournements, accompagnées d'un écrit. Les instructions étaient claires et définies : rectitude, soin de l'enfournement, densité et retranscription devaient être respectés. Une vigilance était attendue dans les différents points de contrôle.

Polissage-ajustage :

Plusieurs opérations étaient demandées au candidat qui devait identifier et localiser défauts de métallisation et défauts sur émail et décors, mais également réaliser des interventions de polissage et abrasion sur différents supports (plaquette de porcelaine et de laiton, vases). Il fallait en maîtriser la précision et la justesse et discerner les subtilités de polissage sans altérer les pièces. Le travail a été réalisé avec une grande maîtrise et un excellent fini d'exécution.

Gravure :

Le travail consistait à réaliser une frise agrémentée d'une ponctuation, dont le choix de typographie restait libre mais devait respecter l'ensemble de l'ouvrage dans les proportions et le style. La finition devait être propre et la réalisation en harmonie avec la frise. Dans l'ensemble, les candidats ont respecté les consignes de l'exercice et un travail satisfaisant a été rendu.

Décalquage offset :

Le sujet était composé de trois exercices.

En suivant les modèles proposés, à l'aide de papier gommé où se trouvaient les décors, le candidat devait reporter l'ensemble sur une tasse et sa soucoupe, ainsi que dans le bassin d'une assiette. Cet exercice devait se faire en deux poses, en respectant le modèle présenté. Rigueur, précision, propreté et minutie pondéraient la réalisation. Le dernier exercice consistait à décalquer une frise puis à la peindre à l'encre de Chine. Il était attendu une finition de très bonne qualité.

2) L'épreuve de dessin

Le sujet proposé devait être reproduit en respectant le format raisin et en prêtant une attention particulière au rendu de la peau et du drapé.

Les dessins produits ont globalement respecté le format, bien que certains n'aient pas été terminés à temps. Le respect des proportions s'est révélé plus aléatoire selon les compositions, ainsi que la capacité du candidat à évoquer les différentes textures du modèle.

Une attention particulière a été portée au soin et à la précision du trait, ainsi qu'à la propreté du rendu final.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 5.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	5	5	2	1	1	0
Femmes	26	22	10	6	6	4
Total	31	27	12	7	7	4

Seuil d'admissibilité : 11,2 sur 20.

Amplitude des notes : de 2 à 18,2 sur 20.

Seuil d'admission : 14,25 sur 20.

Amplitude des notes : de 8 à 16,35 sur 20.

Madame Caroline THOMAS
Présidente du jury